

July 16, 2021

To: All Pioneer Manor residents, families and substitute decision makers

Re: COVID-19 Update #56

We are pleased to share that the province is loosening a number of restrictions for Long-term Care Homes. Effective July 16, when the province enters Step 3 of the Roadmap to Reopen, the following changes will take effect:

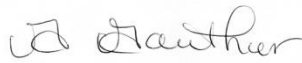
- Residents may have a maximum of four (4) visitors at one time. This will apply as long as the resident is not in isolation or symptomatic, and the Home is not in outbreak.
 - Visits may take place in the resident's room, Winter Park, lounges or solariums. Visitors may not walk through the building or other Home Areas.
 - To ensure the Home is able to comply with social distancing requirements, residents in shared accommodations may have a maximum of four (4) visitors in the room at a time. When the number exceeds this limit, visitors may have their visit in the Winter Park, lounges or solariums.
 - Scheduling of visits for general visitors is no longer required.
- The COVID-19 Screening Tool for Long-Term Care Homes will be updated to reflect changes to the federal quarantine requirements for travellers entering Canada.
- Individuals who are fully immunized will no longer be subject to surveillance testing requirements. Visitors are required to provide proof of vaccination. If an individual chooses not to disclose their vaccination status, they will require surveillance testing.
- The frequency of surveillance testing has decreased to 1-2 times per week. This means that a test will be required for partial/unimmunized individuals every three (3) days.
- Fully immunized visitors may accompany fully immunized residents for their meals if providing feeding assistance. When applicable, the visitor may remove their mask and have a meal/beverage with a resident in their room, a private dining room or at a table outdoors.
- Visitors may take out food or eat a meal in the Bistro. Residents **may not** eat with their visitor(s) in the Bistro.
- Group activities/programs continue but will be more relaxed. Large facility-wide programs/events are still on hold.
- All residents may go on day and overnight absences regardless of their immunization status.
- All visitors are no longer required to wear eye protection unless the resident is symptomatic and on Droplet/Contact isolation precautions.
- Daily symptom screening of residents has been decreased to once daily (compared with twice daily).
- Gradual return to four (4) residents per table in dining rooms.

We appreciate your ongoing support while the Home rolls out these new changes. Should you have any questions, please do not hesitate to contact us at pmcommunications@greatersudbury.ca.

Sincerely,



Aaron Archibald
Director



Glenda Gauthier
Manager of Resident Care



Dr. Maurice St. Martin
Medical Director, Pioneer Manor

c.c.: Councillor Geoff McCausland, Chair, Community Services Committee
Ed Archer, Chief Administrative Officer
Steve Jacques, General Manager, Community Development
Dianna Foster and Terry Martyn – Family Council
Maria Aprea – Resident Council

Summary of Requirements for Visiting, Absences, and Social Gatherings

Requirements		Fully Immunized*	Partial/Unimmunized*	Outbreak/Resident in Isolation
Visitors *surgical masks required at all times and eye protection required where indicated *Maximum 4 visitors in a resident's room at a time	Essential Caregiver	-If visiting a fully immunized resident , may have physical contact including for non-care-related reasons, -May participate in Home's activities as required	-Surveillance testing for indoor visits -Physical distancing (2 m) when not providing direct care, brief hugs permitted, eye protection required -May not participate in Home's activities	-May support in resident's room (max 1 per visit) -If resident unaffected by outbreak, restrictions may be lifted and on a case-by-case situation -Eye protection required
	General Visitor	-If visiting a fully immunized resident , may have physical contact	-Surveillance testing for indoor visits -Negative screen required prior to going beyond entry point -Physical distancing (2 m) and eye protection required, brief hugs are permitted	-Not permitted unless resident in area unaffected by outbreak
Absences *surgical mask required, follow IPAC, active screening on return *PCR test and isolation required for overnight absences until negative result received	Medical/Compassionate/Palliative	Permitted		
	Short term Essential	Permitted		Not permitted
	Short term Social (<24 hours)	Permitted		Not permitted
	Temporary (2+ days/overnight)	Permitted -prior approval from Home required		Not permitted
Social Gatherings *Residents wear masks if tolerated, IPAC adherence, cleaning prior/after	Organized events/social gatherings	-Physical distancing can be relaxed -Cohorting can be relaxed when resident activities are outside, enhanced precautions required -Maintain same activity groups as much as possible -Group activities/programs continue but will be more relaxed, large facility-wide programs/events are still on hold	-Individual/door-to-door programming only for area(s) in outbreak and isolated residents	
Dining	Communal Dining	-Consistent seating of residents at same table (physical distancing can be relaxed) -2 m distancing between diners at different tables (if possible) -Fully immunized visitors may eat with fully immunized residents		-In-suite dining

*Essential visitors for palliative residents are excluded from the above restrictions

- **“Fully immunized”** means a person has received all doses of the approved vaccine series, and it has been at least 14 days since the final dose.
- **“Partial/unimmunized”** means a person has not received a vaccine or has received one (1) dose of the approved vaccine series.
- If visitor refuses to disclose their vaccination status, they are considered unimmunized.

Le 16 juillet 2021

Objet : Cinquante-sixième mise à jour sur la COVID-19

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

Nous sommes heureux de vous informer que le gouvernement provincial assouplit un certain nombre de restrictions dans les foyers de soins de longue durée. Le 16 juillet, alors que la province amorce la troisième étape du Plan d'action pour le déconfinement, les changements suivants entrent en vigueur :

- Les résidents peuvent recevoir jusqu'à quatre (4) visiteurs à la fois, pourvu qu'ils ne présentent aucun symptôme, qu'ils ne soient pas en isolement et qu'aucune éclosion n'est déclarée dans le foyer.
 - Les visites peuvent se dérouler dans la chambre du résident, dans le parc d'hiver, dans les salons et dans les solariums. Il est interdit aux visiteurs de se promener dans l'immeuble ou dans d'autres aires résidentielles.
 - Pour aider le foyer à respecter les exigences en matière d'éloignement social, les résidents dans une chambre partagée peuvent recevoir un maximum de quatre (4) visiteurs à la fois dans leur chambre. Le parc d'hiver, les salons et les solariums sont disponibles à cette fin lorsque le nombre de visiteurs dépasse cette limite.
 - Les visiteurs généraux n'ont plus besoin d'organiser leurs visites à l'avance.
- L'outil de dépistage de la COVID-19 pour les foyers de soins de longue durée sera mis à jour afin de refléter les changements apportés aux exigences en matière de quarantaine pour les voyageurs qui arrivent au Canada.
- Les personnes entièrement immunisées ne devront plus subir des tests de surveillance. Les visiteurs doivent fournir une preuve de vaccination. Si une personne choisit de ne pas divulguer son statut d'immunisation, elle devra subir un test de surveillance.
- La fréquence des tests de surveillance a été réduite à une ou deux fois par semaine. Cela signifie que les personnes partiellement ou non immunisées devront subir un test tous les trois (3) jours.
- Un visiteur entièrement immunisé peut accompagner un résident entièrement immunisé lors d'un repas s'il lui procure une aide pour manger. Si besoin, le visiteur peut retirer son masque et prendre un repas/une boisson avec un résident dans la chambre du résident, dans une salle à manger privée ou à une table en plein air.
- Les visiteurs peuvent prendre un repas à emporter ou manger un repas dans le Bistro. Il est **interdit** aux résidents de manger dans le Bistro avec leurs visiteurs.
- Les activités et les programmes de groupe se poursuivent, mais les restrictions seront assouplies. Les programmes et les activités à l'échelle du foyer demeurent suspendus.
- Tous les résidents peuvent s'absenter pendant la journée ou avec nuitée, quel que soit leur statut d'immunisation.
- Les visiteurs n'ont plus besoin de porter une protection oculaire, à moins que le résident présente des symptômes et est en isolement avec des précautions contre les contacts et l'exposition aux gouttelettes.
- Le dépistage quotidien des symptômes a été réduit à une fois par jour auprès des résidents (plutôt que deux fois par jour).
- Nous retournerons graduellement à quatre (4) résidents par table dans les salles à manger.

Nous vous remercions pour votre soutien continu alors que le foyer met en œuvre tous ces changements. Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous à pmcommunications@greatersudbury.ca.

Sincèrement,



Aaron Archibald
Directeur



Glenda Gauthier
Gestionnaire des soins aux résidents



Dr Maurice St. Martin
Directeur médical

c. c. Conseiller Geoff McCausland, président, Comité des services communautaires
Ed Archer, administrateur en chef
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
Dianna Foster et Terry Martyn – Conseil des familles
Maria Aprea – Conseil des résidents

Résumé des exigences pour les visites, les absences et les rassemblements sociaux

Exigences		Visiteur entièrement immunisé*	Visiteur partiellement immunisé ou non immunisé*	Éclosion / Résident en isolement
Visiteurs *Doivent porter un masque chirurgical en tout temps et une protection oculaire selon les indications. *Max. de 4 visiteurs à la fois dans la chambre d'un résident.	Personne soignante essentielle	- Visite avec un résident entièrement immunisé : Peut avoir des contacts physiques au-delà de ce qui est requis par les soins. - Peut prendre part aux activités du foyer, selon les besoins.	- Doit subir un test de surveillance pour les visites à l'intérieur. - Doit maintenir une distance physique de 2 m si aucun soin direct n'est donné. Peut donner de brefs câlins. Doit porter une protection oculaire. - Ne peut pas prendre part aux activités du foyer.	- Peut offrir du soutien dans la chambre du résident (max. de 1 par visite). - Si le résident n'est pas touché par l'éclosion, les restrictions peuvent être levées au cas par cas. - Doit porter une protection oculaire.
	Visiteur général	- Visite avec un résident entièrement immunisé : Peut avoir des contacts physiques.	- Doit subir un test de surveillance pour les visites à l'intérieur. - Doit obtenir des résultats négatifs avant de pouvoir pénétrer au-delà du point d'entrée. - Doit maintenir une distance physique de 2 m et porter une protection oculaire. Peut donner de brefs câlins.	- Visite interdite, à moins que le résident ne se trouve dans une aire non touchée par l'éclosion.
Absences *Doit porter un masque chirurgical, suivre les pratiques de CPI, subir un dépistage actif à son retour. *Doit subir un test RCP et s'isoler après une absence avec nuitée jusqu'à la réception de résultats négatifs.	Absence pour raisons médicales / humanitaires / palliatives	Absence autorisée		
	Absence de courte durée pour raisons essentielles	Absence autorisée		Absence non autorisée
	Absence de courte durée pour raisons sociales (<24 heures)	Absence autorisée		Absence non autorisée
	Absence temporaire (2 jours ou plus avec nuitée)	Absence autorisée - doit obtenir une autorisation préalable du foyer		Absence non autorisée
Rassemblements sociaux *Les résidents doivent porter un masque s'ils peuvent le tolérer et suivre les pratiques de CPI. Un nettoyage est requis avant et après.	- Événements organisés / rassemblements sociaux	- L'éloignement physique peut être réduit. - Le maintien en groupe peut être assoupli dans le cadre des activités en plein air. Des précautions accrues sont requises. - Il faut maintenir les mêmes groupes dans toute la mesure du possible. - Les activités/programmes de groupe se poursuivent, mais les restrictions seront assouplies. Les programmes/activités à l'échelle du foyer demeurent suspendus.	- Programmation individuelle ou de porte à porte uniquement dans les aires en éclosion ou avec les résidents en isolement.	
Repas	- Repas communaux	- Chaque résident doit s'asseoir à la même place à la même table (l'éloignement physique peut être réduit). - Il faut maintenir une distance de 2 m entre les différentes tables (si possible). - Les visiteurs entièrement immunisés peuvent manger avec les résidents entièrement immunisés.	- Repas dans la chambre.	

***Les visiteurs essentiels des résidents ayant besoin de soins de fin de vie sont exemptés des restrictions ci-dessus.**

- « **Entièrement immunisé** » – S'entend d'une personne qui a reçu toutes les doses requises de la série de vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada et que plus de 14 jours se sont écoulés depuis la réception de la dernière dose.
- « **Partiellement immunisé ou non immunisé** » – S'entend d'une personne qui n'a pas reçu de vaccin ou qui n'a reçu qu'une (1) dose de la série de vaccins approuvés.
- Si un visiteur refuse de divulguer son statut d'immunisation, il est considéré comme étant non immunisé.